

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance. *
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours A »

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4,5 jours

Consolidation des connaissances fondamentales en environnement territorial, et dans la spécialité choisie, nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

MODULE "Méthodologie de l'épreuve de rapport / note sur dossier"

**Présentiel :
2 jours + 1 jour concours blanc et correction
Distanciel :
3 devoirs de 4h + 3 webinaires de correction + 0,5 j d'appropriation des ressources en ligne**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite
Réalisation de devoirs à distance.

MODULE « Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury »

**Présentiel : 2 jours
Distanciel : 0,5 jour**

Rappels méthodologiques
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury

Module réservé aux agents admissibles.



MODULE "Méthodologie de l'épreuve de réponse à une série de questions"

**Présentiel : 1 jour + 1 jour concours blanc et correction
Distanciel : 3 devoirs de 4h + 3 webinaires de correction + 0,5 j d'appropriation des ressources en ligne**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve écrite
Réalisation de devoirs à distance.

AUTOFORMATION

Avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos,
Réponse à des questionnaires,
réalisation d'activités pédagogiques...

Dépôt des devoirs

... **avant et/ou pendant et/ou après le présentiel**

MODULE "Méthodologie à l'épreuve de commentaire"

**Présentiel : 1 jour de méthodologie + 1 jour concours blanc et correction
Distanciel : 2 devoirs de 4h + 2 webinaires de correction + 2h d'appropriation des ressources en ligne**

Acquisition de la méthodologie nécessaire à la réalisation de l'épreuve
Réalisation de devoirs à distance

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.
Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.
Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.